

**Index 2025**  
**Egalité professionnelle Femmes – Hommes**  
**Objectifs de progression et Mesures de correction**

L'index de l'égalité professionnelle a été instauré par la Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Les indicateurs évaluent les inégalités entre femmes et hommes dans les entreprises sous la forme d'une note sur 100. Le nombre de points est attribué en fonction de l'atteinte par l'entreprise des objectifs fixés par la loi.

Au titre de l'année 2024, la note globale obtenue est de 67/100 décomposée de la manière suivante :

Indicateurs	Notes
1. Ecart de rémunération femmes / hommes (*)	17/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles	35/35
3. Nombre de salariées augmentées à la suite de leur congé maternité	15/15
4. Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	0/10
<b>Résultat final</b>	<b>67/100</b>

(\*) Comparaison basée sur une méthode de répartition des salariés par statuts socio-professionnels et par tranche d'âge, qui ne reflète pas les écarts réels entre les femmes et les hommes chez OSE, puisque les écarts se réduisent lorsque la comparaison sur un même métier peut s'effectuer.

C'est dans ce cadre que l'entreprise doit définir des objectifs de progression et des mesures de correction pour ces deux critères pour atteindre à minima le nombre de 85 points en 2026, au titre de 2025.

**Objectifs de progression par indicateur :**

→ **Critère 1 : Indicateur relatif aux écarts de rémunération :**

**Objectif** : Réduire au maximum l'écart de rémunération en faveur des hommes.

→ **Critère 4 : Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations**

**Objectif** : Promouvoir l'embauche de femmes sur des postes ouverts au niveau du comité de direction.

**Mesures de correction :**

Une seconde comparaison à la suite de la procédure (PSE) en cours sera réalisée pour mettre en place les mesures de correction nécessaires selon les catégories d'emploi.

Fait à Les Ponts-de-Cé, le 25/03/2025, pour faire valoir ce que de droit.

**M. Olivier SEYEUX**  
**Président**



OSE œuvre en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

« Ce document est communiqué à titre confidentiel et reste l'entière propriété de OSE »  
« This document must be treated as confidential and remains property of OSE »